



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 mars 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012)

#### I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2061 (2012), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. Il s'agit du deuxième rapport que je présente en application de cette résolution. Il traite des principaux faits nouveaux dans le domaine politique et sur le plan de la sécurité ainsi que des événements de portée régionale et internationale concernant l'Iraq, et fait le point sur les activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis la publication de mon précédent rapport, en date du 16 novembre 2012 (S/2012/848).

#### II. Synthèse des principaux événements politiques concernant l'Iraq

##### A. Évolution de la situation interne

2. Si tous les membres du Gouvernement de collaboration nationale ont continué d'affirmer leur volonté d'édifier en Iraq un avenir pacifique fondé sur la tolérance, les tensions politiques se sont aggravées pendant la période considérée, qui a vu une multiplication des incidents menaçant la sécurité. À la fin du mois de novembre, les relations entre le Gouvernement iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan se sont détériorées autour de la question de la coordination des mesures de sécurité dans les territoires contestés, et les manifestations qui ont éclaté dans plusieurs gouvernorats à la fin du mois de décembre ont posé des problèmes considérables au Gouvernement iraquien à la veille des nouvelles élections aux conseils des gouvernorats.

3. Les relations entre le Gouvernement iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan ont été mises à mal par la décision du Gouvernement iraquien d'établir le Commandement des opérations de Dijla (Tigre) dans la zone des frontières intérieures contestées. Le 16 novembre, à Tuz Khurmatu, une des zones contestées dans la province de Salah ad-Din, la tentative de l'armée iraquienne d'exécuter un mandat d'arrêt à l'encontre d'un suspect kurde a fait un mort parmi les civils et



18 blessés, entraînant le déploiement de forces supplémentaires à Tuz Khurmatu et Kirkouk par l'armée iraquienne et les forces peshmerga. Le 10 décembre, le Président du gouvernement régional du Kurdistan, Massoud Barzani, s'est rendu à Kirkouk pour inspecter les forces peshmerga.

4. Le 13 décembre, le Président Jalal Talabani a annoncé la conclusion d'un accord entre le Gouvernement iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan pour remplacer les forces peshmerga et iraqiennes par une force locale composée d'Arabes, de Kurdes et de Turkmènes, sans qu'un calendrier précis soit fixé. Le 17 décembre, le Président Talabani a subi un accident vasculaire cérébral et, depuis le 20 décembre, il est en convalescence à l'étranger. Son absence a laissé un vide politique, compromettant le dialogue entre pouvoir central et autorités régionales. Le 26 décembre, les négociations entre le Ministère de la défense et le Ministère peshmerga du gouvernement régional du Kurdistan ont repris. À la fin du mois de janvier, un comité conjoint a pris des mesures en vue du retrait simultané des forces des deux parties et de l'application d'un accord de sécurité conjoint. Le 27 janvier, le comité conjoint a suspendu tous les mouvements militaires tandis que se poursuivaient les négociations sur la localisation future des centres de coordination combinés ou les modalités de retrait des forces.

5. Le climat tendu dans les zones disputées s'est accompagné de nombreux incidents. Deux enseignants turkmènes ont été kidnappés le 17 décembre et leurs corps ont été retrouvés deux jours plus tard. Une enquête est en cours. Le 16 janvier, les bureaux du Parti démocratique kurde et de l'Union patriotique du Kurdistan ont été la cible d'un attentat-suicide. Le 23 janvier, à la suite d'une attaque perpétrée contre une mosquée de Tuz Khurmatu, les partis politiques turkmènes ont demandé de nouveau la mise en place d'une force de sécurité turkmène. Le 3 février, des attaques coordonnées contre le quartier général de la police à Kirkouk ont fait 33 morts et 90 blessés et, le 18 février, plusieurs explosions ont eu lieu à Kirkouk, faisant un mort et plusieurs blessés.

6. Les partis d'opposition du Kurdistan se sont plaints de plus en plus ouvertement que le Parti démocratique kurde et l'Union patriotique du Kurdistan monopolisaient le pouvoir dans la région. Le 17 janvier, le Président Barzani a rencontré une délégation de dirigeants du Gorran, de l'Union islamique du Kurdistan et du Groupe islamique du Kurdistan, qui ont proposé que la région du Kurdistan abandonne le régime présidentiel au profit d'un système parlementaire. Le 30 janvier, l'opposition a refusé de rejoindre le gouvernement régional, comme le Parti démocratique kurde et l'Union patriotique du Kurdistan le lui proposaient.

7. Le 4 décembre, la Coalition pour l'état de droit a suggéré que la part du gouvernement régional du Kurdistan dans le budget national soit ramenée de 17 % à 13 %. La demande du gouvernement régional tendant à ce que les salaires peshmerga soient réglés par le Gouvernement iraquien n'a toujours pas été acceptée. Par ailleurs, après qu'Iraqiya a émis le souhait que certaines des allocations pour le secrétariat du Conseil des ministres soient utilisées pour des investissements en équipement, l'adoption du budget de 2013 a été bloquée. Les formations parlementaires s'accordent toutefois sur la nécessité de maintenir le statu quo en ce qui concerne la part du budget national revenant au gouvernement régional du Kurdistan et d'organiser un recensement dont les résultats pourraient à l'avenir servir de base aux prévisions.

8. Le 20 décembre, plusieurs membres de l'équipe de protection rapprochée du Ministre des finances, Rafi al-Issawi, d'Iraqiya, ont été arrêtés pour terrorisme. Des manifestations ont ensuite éclaté le 23 décembre dans la province d'Anbar, bloquant le principal axe routier en direction de la République arabe syrienne et de la Jordanie. Au 4 janvier, les manifestations s'étaient étendues aux provinces d'Anbar, de Salah ad-Din, de Ninive et de Diyala et dans le nord de Bagdad, et plusieurs contre-manifestations avaient été organisées dans la capitale et les gouvernorats du Sud, notamment dans les provinces de Karbala, Muthanna, Qadissiyah et Bassorah. Ces événements sont venus accroître l'inquiétude générale quant à une radicalisation sectaire de la vie politique.

9. Le 6 janvier, les manifestants ont rendu publique une liste de demandes ayant trait principalement à l'état de droit et à des questions de gouvernance, en appelant notamment à la suspension ou à l'abolition de l'article 4 de la loi antiterroriste, à l'adoption de la loi générale d'amnistie par le parlement, et à la suppression ou la révision de la loi relative à la responsabilité et la justice. Ils ont dénoncé les problèmes structurels que connaissait l'appareil judiciaire engorgé et la corruption sévissant au sein des services de maintien de l'ordre. Ils ont demandé la libération immédiate de tous les prisonniers qui avaient déjà été blanchis par les tribunaux ou contre lesquels aucun chef d'accusation n'avait encore été prononcé, et des femmes détenues en lieu et place de certains de leurs proches. Ils ont également demandé que les femmes condamnées au pénal soient transférées dans leurs provinces d'origine pour y purger leur peine et que des enquêtes soient ouvertes pour faire la lumière sur les cas de violation des droits de l'homme, en particulier de torture, de confessions obtenues par la force et d'abus à l'égard des femmes placées en détention. Les manifestations ont conduit à la fermeture temporaire des postes frontière avec la Jordanie et la République arabe syrienne (Al-Walid, Trebil et Rabia) du 9 au 18 janvier.

10. Dans un effort pour mettre un terme à la crise, le Gouvernement iraquien a nommé le 8 janvier un comité ministériel présidé par le Vice-Premier Ministre Hussain Al-Shahristani, auquel participaient le Ministre de la justice, Hasan al Shammari, et le Ministre aux droits de l'homme, Mohammed al-Sudani, pour répondre aux demandes des manifestants, dans le respect de la Constitution. Le 3 février, M. Al-Shahristani a annoncé la libération de 3 000 prisonniers et le 17 février, celle de 2 475 autres détenus. Il a déclaré le 17 février que le comité ministériel avait entrepris de traiter 81 000 réclamations émanant de martyrs politiques, prisonniers et victimes de terrorisme sous l'ancien régime, ainsi que d'individus victimes du processus de débaathification. D'après le Vice-Premier Ministre, le comité a donné suite à 2 400 réclamations d'individus dont les habitations avaient été saisies dans le cadre du processus de débaathification, sur 3 300 demandes au total, en prenant des mesures pour que leurs biens leur soient rendus. Ce comité continue de se réunir régulièrement pour étudier les questions soulevées par les manifestants en ce qui concerne les droits de l'homme.

11. Parallèlement aux efforts déployés par le Gouvernement en réaction aux manifestations, un comité intercoalition présidé par le dirigeant de l'Alliance nationale, Ibrahim al-Jaafari, s'est réuni pour la première fois le 16 janvier. Composé de représentants de l'Alliance nationale, d'Iraqiya et de l'Alliance kurde, ce comité était chargé de formuler des recommandations pour réviser les lois contestées et revoir leur application. Par ailleurs, un conseil de sages pour l'essentiel composé

d'érudits islamiques sunnites favorables au Gouvernement a été créé le 31 décembre pour faciliter le dialogue entre les manifestants et le Gouvernement.

12. Depuis la fin du mois de décembre, les ministres d'Iraqiya boycottent les sessions du Cabinet et ne participent qu'aux sessions du Conseil des représentants portant sur le budget. Les ministres membres d'Iraqiya ont été placés en congé spécial par le Premier Ministre, qui a confié leur portefeuille à d'autres ministres à titre provisoire à compter du 29 janvier. Le 13 janvier, le bureau du grand ayatollah Ali Al-Sistani a appelé tous les partis politiques à renoncer à leur rhétorique sectaire et à engager des négociations, notamment en rapport aux demandes formulées par les manifestants. L'Iraqiya continue de boycotter les réunions du Cabinet.

13. Le 15 janvier, un des fondateurs du Conseil de l'Éveil en Iraq et membre du Parlement, Ifan al Issawi, a trouvé la mort lors d'un attentat-suicide à Fallujah. L'État islamique d'Iraq a revendiqué cette attaque. Le 25 janvier, quatre personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées à Fallujah lors d'affrontements entre forces de sécurité et manifestants. Le 25 février, le Gouverneur de la province de Diyala a été blessé lors d'une tentative d'assassinat à son encontre, qui n'a pas été revendiquée.

14. Le 19 janvier, un organe parlementaire a approuvé une motion de censure contre le Premier Ministre pour violation de la Constitution. Le 26 janvier, le Conseil des représentants a adopté à une majorité de 170 voix une loi limitant à deux le nombre de mandats possibles pour le Président, le Premier Ministre et le Président du Conseil des représentants. La Coalition pour l'état de droit, qui a voté contre la loi, a indiqué qu'elle entendait demander à la Cour suprême fédérale qu'elle en examine la validité.

15. Le 15 février, la Commission pour la responsabilité et la justice a destitué Medhat Al-Mahmoud de la direction de la Cour suprême fédérale à cause de ses connexions baathistes supposées, provoquant une querelle entre les branches exécutive et législative du pouvoir au sujet de leurs compétences respectives en matière de nomination des membres des différents organes indépendants. Le 17 février, le Premier Ministre a remplacé le nouveau Président de la Commission pour la responsabilité et la justice, Hasan Shanshal, par un autre membre de la Commission, Basim Badri. Le 18 février, le Président du Conseil des représentants a renommé M. Shanshal. Le 19 février, la Chambre de recours de la Commission a annulé le renvoi de M. Al-Mahmoud.

## **B. Développements régionaux et internationaux**

16. La normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït s'est poursuivie. Le 20 novembre, le Conseil des ministres de l'Iraq est convenu de verser 500 millions de dollars des États-Unis à la compagnie Kuwait Airways dans le cadre d'un accord d'indemnisation. Après que le Koweït a retiré les plaintes qu'il avait déposées contre elle, la compagnie Iraqi Airways a repris ses vols à destination du Koweït le 27 février, après 22 ans d'interruption. De même, le Parlement du Koweït a ratifié un accord conclu lors de la dernière réunion du Comité ministériel conjoint des deux pays, qui définit les conditions de navigation sur la voie maritime Khor Abdallah.

17. Le 5 décembre, je me suis rendu au Koweït pour m'entretenir avec les dirigeants du pays, notamment l'Émir et le Premier Ministre, de la question de la

normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït. Mon Représentant spécial s'est rendu le 5 mars au Koweït, où il a pu rencontrer les responsables koweïtiens et évoquer les problèmes qui ne sont toujours pas réglés entre les deux pays, notamment le projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït.

18. Le 6 décembre, je suis allé à Bagdad où j'ai rencontré le Président Talabani, le Premier Ministre Nuri al-Maliki et le Président du Conseil des représentants, Usama Al-Nujaifi. Je me suis également adressé aux chefs des formations parlementaires et je me suis entretenu avec le Président Barzani de la situation générale dans le pays, et notamment les relations entre Bagdad et Arbil. J'ai également rencontré le Président de la Haute Commission électorale indépendante, Sarbast Mustafa. Mes discussions à Bagdad ont été axées sur la situation politique intérieure, l'impasse dans laquelle se trouvent les grandes formations politiques, les prochaines élections au Conseil de gouvernorat et le problème des droits de l'homme en Iraq, la situation en République arabe syrienne, et les relations entre l'Iraq et le Koweït. J'ai salué les progrès accomplis dans l'édification des institutions étatiques et engagé les dirigeants du pays à inaugurer sans plus tarder un dialogue politique ouvert à tous pour mener à bien les réformes voulues et adopter la législation prévue par la Constitution. J'ai également assuré le Gouvernement iraquien du soutien de l'ONU pour qu'il puisse respecter les obligations qui lui incombent au regard du Koweït en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

19. Le 10 décembre, l'Iraq a nommé des observateurs techniques pour les travaux sur le terrain en marge du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, en application de la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité. Les observateurs techniques irakiens sont arrivés au Koweït le 17 décembre. Le 14 janvier, mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques a officiellement lancé les travaux d'entretien sur le terrain en présence de représentants des deux pays. Les deux parties se sont engagées à prendre les mesures nécessaires pour que les travaux soient achevés dans les délais prévus, avant le 31 mars. Au moment de l'établissement du présent rapport, les travaux progressaient de manière satisfaisante et le Gouvernement iraquien avait commencé de retirer les obstacles présents entre les bornes frontière, à l'exception notable des constructions résidentielles dans la zone Umm-Qasr. Pour ce qui est de l'application de la résolution 899 (1994) du Conseil de sécurité, le Gouvernement iraquien a annoncé le 29 novembre qu'il actualiserait la liste de ceux qui peuvent prétendre à une indemnisation. Le Gouvernement n'a toutefois toujours pas répondu à la proposition de l'Organisation des Nations Unies tendant à ce que les fonds prévus à cet effet soient transférés sans tarder.

20. Le 24 décembre, le Premier Ministre Al-Maliki a rencontré en Jordanie le Roi Abdallah II. Les pays ont scellé plusieurs accords bilatéraux, portant notamment sur le passage d'un oléoduc par la Jordanie, qui permettrait d'acheminer 1 million de barils par jour sur le territoire jordanien, en satisfaisant tous les besoins du pays en pétrole brut.

21. Les ramifications de la guerre civile dans la République arabe syrienne sur les plans politique et humanitaire et du point de vue de la sécurité restent un grave motif de préoccupation en Iraq, où affluent des milliers de réfugiés tentant d'échapper au conflit. Le Gouvernement iraquien continue d'encourager un règlement de la crise par les Syriens, notamment au moyen de la recherche d'une

transition politique au terme d'un dialogue impliquant toutes les composantes de la société syrienne.

22. Pendant la période considérée, les forces armées turques ont mené des opérations militaires, notamment des bombardements aériens et des tirs d'artillerie dans la région du Kurdistan en Iraq, contre le Parti des travailleurs du Kurdistan, en représailles de ses attaques terroristes transfrontières.

### **III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies**

#### **A. Activités politiques**

23. Mon Représentant spécial, Martin Kobler, s'est rendu à Kirkouk les 22 janvier et 27 février pour aborder avec les responsables du gouvernorat le problème de la crise politique actuelle et les modalités potentielles des élections au Conseil du gouvernorat de Kirkouk. Malgré les efforts de la MANUI en matière de facilitation et en dépit de l'accord conclu reconnaissant l'importance de la tenue d'élections à Kirkouk, les négociations entre les parties sont dans l'impasse, et la perspective d'élections dans le gouvernorat de Kirkouk reste limitée. La crise politique qui sévit à l'heure actuelle a par ailleurs détourné l'attention de la question à l'échelle nationale.

24. Les 20 et 21 novembre, mon Représentant spécial a effectué une visite au Koweït, où il a rencontré le Premier Ministre, Sheikh Jaber al-Mubarak al-Sabah, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, Sheikh Sabah Khalid al-Sabah, et le Ministre des communications, Salim Alozainah, dans le cadre des préparatifs de ma prochaine visite.

25. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial s'est réuni régulièrement avec les principaux responsables gouvernementaux, notamment le Premier Ministre Al-Maliki, le Vice-Président Khudhair al-Khuz'a, les Vice-Premiers Ministres Saleh al-Mutlak et Hussain Al-Shahristani et le Président du Conseil des représentants Osama Al-Nujaifi, pour étudier les moyens de mettre un terme à la crise politique qui déchire le pays. Il a encouragé tous les chefs politiques et religieux iraqiens à discuter ouvertement entre eux pour y parvenir. Il a rappelé à ses interlocuteurs l'importance du respect des droits de l'homme et la nécessité de prendre au sérieux les revendications des manifestants, conformément à la législation iraqienne et à la Constitution nationale. Il a engagé le Gouvernement iraqien à faire preuve de la plus grande retenue à l'égard des manifestants. Parallèlement, il a insisté auprès des représentants des manifestants pour qu'ils continuent de mener leur action de manière pacifique et en toute légalité.

26. Le 12 janvier, mon Représentant spécial a rencontré le Président Barzani à Arbil. Le 13 janvier, il s'est réuni à Najaf avec le grand ayatollah Al-Sistani et le Gouverneur. Le 21 janvier, il a rencontré des chefs religieux à Bagdad, dont l'ayatollah Sayed Hussein Al-Sadr. Les représentants de la MANUI se sont rendus dans les provinces d'Al-Anbar, le 22 janvier, de Salah ad-Din, le 27 janvier, et de Ninive, le 29 janvier, où ils ont pu s'entretenir avec les représentants des manifestants et les autorités locales. Le 29 janvier, mon Représentant spécial a rencontré à Mossoul les responsables locaux et les manifestants. Les 30 et 31 janvier, il a aussi rencontré les chefs tribaux et le Président du Conseil de l'Éveil,

qui se sont dits préoccupés par la situation actuelle. Il leur a rappelé que les manifestations devaient demeurer pacifiques, que toutes les parties devaient faire preuve de retenue et engager un dialogue, en soulignant que l'Organisation des Nations Unies était prête à aider l'Iraq à sortir de la crise. Le 19 février, il s'est rendu à Arbil où il a rencontré M. Nechirvan Barzani, Premier Ministre du gouvernorat régional du Kurdistan, et d'autres responsables. Des représentants de la MANUI se sont rendus à Fallujah, le 20 février, et à Tirkrit, le 26 février, où ils ont rencontré les autorités locales et les manifestants. Le 24 février, mon Représentant spécial s'est entretenu séparément avec le Président du Conseil des représentants Al-Nujaifi et le Ministre des finances, Rafi al-Issawi. Le 27 février, il a rencontré à Kirkouk les principaux acteurs concernés.

27. Mon Représentant spécial a continué d'offrir ses bons offices à toutes les parties, notamment aux comités présidés par le Vice-Premier Ministre Al-Shahristani et M. Al-Jaafari, pour favoriser une sortie de la crise. Le 17 février, à la suite de la demande faite au Gouvernement iraquien par la MANUI de mieux suivre la situation sur le plan des droits de l'homme, M. Al-Shahristani a nommé au sein de son cabinet un agent de liaison chargé d'enquêter sur les cas de violations des droits de l'homme portés à sa connaissance par la MANUI.

28. La MANUI a continué de faire part de ses suggestions au Conseil des représentants et de lui apporter un soutien technique en vue de l'établissement d'un projet de loi portant création d'un conseil de la Fédération, et elle a engagé un débat avec les parlementaires et les gouverneurs provinciaux sur le cadre politique d'un tel conseil, notamment sa composition, ses pouvoirs et ses procédures. Un projet de loi portant création d'un conseil de la Fédération est en cours d'examen par le Conseil des représentants, fort des suggestions et de l'assistance technique de la MANUI.

29. En février, la MANUI a célébré la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle. Mon Représentant spécial a fait visiter plusieurs lieux saints en Iraq à une délégation de 40 jeunes iraqiens et présidé des débats sur les aspirations de la jeunesse iraquienne en ce qui concerne l'avenir du pays.

## **B. Activités d'assistance électorale**

30. Les préparatifs des élections aux conseils des gouvernorats du 20 avril 2013 se sont intensifiés sous la direction du nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante. D'importants progrès ont été accomplis, notamment en ce qui concerne la finalisation du cadre juridique et réglementaire, la mise à jour du registre des électeurs, les actes de candidature des différentes formations et des individus et les relations extérieures.

31. Le 13 décembre, le Conseil des représentants a décidé au terme d'un vote d'appliquer la formule Sainte-Laguë à l'attribution des sièges aux conseils des gouvernorats, à l'issue de négociations entre les formations politiques et de consultations entre la Commission juridique du Conseil des représentants, la Haute Commission électorale indépendante et la MANUI, à l'occasion desquelles la Mission avait présenté un projet de modification à la Commission juridique. Cette formule vient remplacer une disposition de la loi électorale que la Cour suprême fédérale avait jugée inconstitutionnelle.

32. Craignant que la nouvelle formule ait pour effet une diminution du nombre de femmes élues aux conseils des gouvernorats, la MANUI a proposé le 23 décembre à la Haute Commission électorale indépendante plusieurs mesures, notamment l'adoption d'une disposition garantissant qu'au moins 25 % des sièges aux conseils des gouvernorats soient réservés à des femmes et celle d'une disposition juridique prévoyant que la moitié des candidats élus dans les différentes formations soient des femmes.

33. Le 17 janvier, l'Équipe spéciale intégrée des Nations Unies pour la participation des femmes aux élections a été créée. Composée de représentants de la MANUI, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), elle coordonne les efforts déployés pour tenir systématiquement compte des questions d'égalité des sexes et encourager les femmes à participer aux élections en tant qu'électrices ou candidates. Elle coopère avec l'Équipe pour l'égalité des sexes de la Haute Commission électorale indépendante, dirigée par la seule commissaire de sexe féminin, pour faire œuvre de sensibilisation sur la condition de la femme, et notamment mener des activités de plaidoyer au sein du Conseil des commissaires et de la direction de la Haute Commission, produire des supports d'information et passer en revue les procédures et politiques de la Haute Commission. Ces initiatives ont conduit la Haute Commission à inclure des données ventilées selon le sexe dans ses rapports sur le déroulement du scrutin. Elle sera ainsi en mesure d'indiquer pour la première fois le nombre d'hommes et de femmes qui se seront rendus aux urnes.

34. Pendant la période de mise à jour du registre des électeurs, du 9 décembre au 8 janvier, près d'un million de personnes se sont rendues dans 893 centres d'inscription électorale, dont 28 centres ouverts à l'intention des déplacés à Kirkouk et dans les gouvernorats de la région du Kurdistan. Plus de 300 000 formulaires d'inscription ont été délivrés pour introduire de nouvelles entrées sur les listes préliminaires d'électeurs ou modifier celles qui y figuraient déjà. Le registre des électeurs a été mis à jour. Avec les conseils de la MANUI, la Commission électorale nationale indépendante répartit les électeurs entre les différents bureaux de vote et actualise les registres d'électeurs de la police et de l'armée en vue d'établir les listes finales.

35. Les processus d'enregistrement des mouvements politiques et des coalitions se sont déroulés selon le calendrier fixé, le 10 janvier. La Haute Commission électorale indépendante a annoncé que 265 mouvements politiques et 50 coalitions participeraient aux élections du mois d'avril. Des actes de candidature ont été déposés pour 8 302 candidats, dont 2 205 femmes (26 %). Le 13 janvier, la Haute Commission a soumis les listes de candidats à la Commission pour la responsabilité et la justice pour qu'elle puisse les vérifier. Au total, 315 des 446 candidatures qui avaient d'abord été annulées ont été rétablies en appel. L'exclusion de 135 candidats a été maintenue au titre de la loi relative à la responsabilité et la justice. La plupart d'entre eux sont originaires des gouvernorats de Bagdad, Salah ad-Din, Ninive et Diyala. Les candidatures présentées en remplacement sont en cours d'examen. Le 18 février, la Haute Commission a annoncé que la campagne serait lancée non plus le 25 mars, mais le 1<sup>er</sup> mars. Depuis le mois de janvier, la MANUI insistait pour que la Haute Commission ne raccourcisse pas la campagne électorale, dont le lancement devait avoir lieu après l'approbation officielle des candidatures par la Haute Commission en vertu de la loi en vigueur.



36. Dans une lettre datée du 3 décembre, le Cabinet du Premier Ministre iraquien a fait savoir à la Haute Commission électorale indépendante qu'il approuvait la modification du statut des membres de son personnel, pour que, d'agents contractuels, ils deviennent des fonctionnaires recrutés à titre permanent. Le 10 février, le Directeur des opérations électorales a donc annoncé que quelque 4 000 membres du personnel de la Haute Commission avaient acquis le statut de fonctionnaires. Défendu par la MANUI depuis 2006, ce changement de statut facilitera la professionnalisation des effectifs et la rétention du personnel électoral expérimenté.

37. L'équipe d'assistance électorale intégrée de l'ONU continue de prodiguer ses conseils à la Haute Commission électorale indépendante et de l'aider dans ses activités et ses relations extérieures, notamment dans le cadre de la participation de la MANUI aux réunions du Conseil des commissaires de la Haute Commission. La réhabilitation du Centre d'entrée des données de la Haute Commission a été menée à bien, avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Les conseillers de l'ONU font régulièrement des recommandations aux programmeurs de la Haute Commission en ce qui concerne les logiciels de tabulation des résultats. Plusieurs dispositifs relatifs au vote et au dépouillement, aux listes électorales spéciales et au traitement des plaintes ont été finalisés. Les conseillers militaires de l'ONU prennent part aux réunions du Haut Comité de sécurité électorale. En plus de ses conseils en vue de la planification et de la conception des campagnes d'information, l'équipe des Nations Unies appuie, par l'intermédiaire du PNUD, la production de supports d'information pour mieux faire connaître le rôle joué par la Haute Commission dans le contexte des élections.

38. Lors de réunions avec la communauté des diplomates en Iraq facilitées par mon Représentant spécial, le Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante a souligné qu'il avait pour objectifs de rétablir la confiance et de faire en sorte que les résultats des élections soient crédibles. Le Ministère des affaires étrangères a adressé aux organisations internationales et régionales et aux missions diplomatiques en Iraq des lettres les invitant à observer le déroulement des élections. L'adoption d'un dispositif national d'observation est aussi prévue. À ce jour, la Haute Commission a accrédité 6 053 observateurs nationaux et 8 305 agents de mouvements politiques.

39. En novembre, une mission d'évaluation des besoins a été déployée en Iraq pour évaluer les besoins et lacunes en matière d'assistance électorale, plusieurs élections devant se dérouler au cours des deux prochaines années. Dans leur rapport, les responsables de la Mission ont souligné que l'assistance électorale resterait une priorité de la MANUI et de l'équipe d'assistance électorale intégrée en 2013-2014, l'accent étant mis sur les technologies de l'information et des communications, l'enregistrement des électeurs, les conseils juridiques, la prise en compte des questions d'égalité des sexes, les relations externes et la planification stratégique. Une fois palliées les lacunes techniques de la Haute Commission électorale indépendante, la nature et la portée de l'assistance électorale fournie par l'ONU après 2014 pourront faire l'objet d'une nouvelle évaluation des besoins et demandes.

### **C. Droits de l'homme : activités menées et évolution**

40. La MANUI a continué de surveiller les prisons et les centres de détention sous la responsabilité du Ministère de la justice dans diverses régions de l'Iraq, y compris

le Kurdistan. Les conditions dans les établissements pénitentiaires sous l'autorité du Ministère continuent de s'améliorer, y compris les conditions physiques et les programmes de réhabilitation, ainsi que les services médicaux et les services psychologiques. Le Ministère s'emploie actuellement à mettre en œuvre des réformes afin d'aligner les prisons et les lieux de détention sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris la réparation et la construction de locaux. Reste encore la question de la surpopulation dans certaines prisons qui devrait être également réglée.

41. La MANUI n'a pas reçu l'autorisation d'entrer dans les centres de détention placés sous l'autorité du Ministère de l'intérieur. Un grand nombre de détenus et de prisonniers interrogés par la MANUI dans les établissements du Ministère de la Justice, et les membres de la famille des personnes détenues dans les centres de détention du Ministère de l'intérieur, ont déclaré qu'ils avaient été victimes de sévices et de mauvais traitements et, parfois, soumis à la torture par les autorités.

42. Le système de justice continue de prévoir la peine de mort pour les crimes graves, en particulier les crimes relatifs au terrorisme. Le 16 décembre, le Conseil présidentiel a ratifié 28 condamnations à mort. Toutes les personnes dont la condamnation à la peine capitale a été confirmée ont été condamnées en vertu de la loi antiterroriste, parce qu'elles étaient impliquées dans des attaques dirigées contre des civils et des forces de sécurité. En dépit des faiblesses dans l'administration de la justice, mes appels fréquents en faveur d'un moratorium sur l'application de la peine capitale, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, sont restés sans réponse.

43. Le 15 décembre, le Conseil des représentants iraquien a ratifié la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature, qui stipule que le Président de la Cour de cassation (Cour d'appel) sera simultanément Président du Conseil supérieur de la magistrature, au lieu que ce soit le Président de la Cour suprême fédérale (Cour constitutionnelle). Les représentants de la Coalition pour l'état de droit ont boycotté la séance, déclarant qu'ils avaient l'intention de contester la nouvelle loi car elle avait été approuvée en l'absence du quorum parlementaire requis.

44. Des cas de violence contre les femmes, dont des crimes d'honneur, continuent d'être signalés. La MANUI a reçu des rapports faisant état de meurtres, de suicides et de femmes brûlées vives, en particulier dans la région du Kurdistan, où le gouvernement régional s'est efforcé de rassembler des informations et de formuler des politiques visant à traiter ce grave problème. Selon des statistiques de la Direction générale de la région du Kurdistan chargée du suivi de la violence contre les femmes, 20 cas de meurtre et de suicide ont été recensés dans la région en novembre et en décembre, ainsi que 33 cas de femmes brûlées vives ou de tentatives à cet effet et 634 plaintes de harcèlement verbal ou d'autres formes de harcèlement.

45. Des preuves de violations graves commises à l'encontre d'enfants continuent d'être rassemblées. L'Équipe spéciale de pays pour la surveillance et l'information concernant les violations graves commises contre des enfants, coprésidée par la MANUI, a été informée en novembre et décembre de 50 incidents ayant provoqué la mort d'enfants dans des vague d'attentats organisés, principalement au moyen d'engins explosifs improvisés. Les établissements d'enseignement et les établissements sanitaires ont également été touchés. À la fin de décembre, 302 enfants (dont 13 filles) étaient détenus dans des centres de détention en vertu de l'article 4 de la loi de 2005 relative à la lutte contre le terrorisme. Il reste encore à

créer un mécanisme formel de collaboration concernant la protection des enfants et le partage des informations entre l'Équipe spéciale de pays pour la surveillance et l'information et le Gouvernement.

46. Les atteintes à la liberté d'expression et de réunion se sont poursuivies. Le 14 décembre, la chaîne de télévision Al-Baghdadiya a été fermée sur ordre du Commandement des opérations de Bagdad, sans qu'en soit indiquée la raison. Le 16 décembre, le Commandement a ordonné la fermeture d'un autre organe de presse, la chaîne de radio Al-Mahaba, qui a contesté n'avoir pas payé sa licence. Les deux décisions constituent une violation manifeste des lois irakiennes, qui stipulent que seule la Commission des médias et des communications est habilitée à ordonner la fermeture des organes de presse.

47. Les minorités ont continué d'être la cible d'actes de violence, y compris d'assassinats et d'enlèvements contre rançon. Le 24 décembre, des dirigeants turkmènes à Kirkouk auraient signalé que, en 2012, 46 Turkmènes avaient été assassinés, 12 enlevés, 61 tués dans des explosions et 329 blessés. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour lutter contre ce problème, la MANUI a organisé un certain nombre de séminaires de formation en matière de protection des droits des minorités réunissant des représentants de la société civile et des responsables gouvernementaux, dont le plus récent s'est tenu les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février.

48. À Bagdad, la MANUI, en coopération avec le Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants et de l'Alliance irakienne des organisations de personnes handicapées, a organisé une conférence les 22 et 23 décembre dans le but de présenter des recommandations au Gouvernement irakien sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, que l'Iraq a ratifiée. Les recommandations visaient, entre autres, la création d'un conseil indépendant chargé de surveiller la mise en œuvre de la Convention, la nomination de coordonnateurs au sein des départements chargés d'examiner les politiques et procédures garantissant l'accès des personnes handicapées aux services, et l'élaboration de campagnes d'information destinées à faire mieux connaître les droits des personnes handicapées et leur contribution à la société irakienne.

49. La MANUI, en partenariat avec le PNUD, a organisé un atelier de formation à l'intention des commissaires de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme, qui s'est tenu à Charm el-Cheikh (Égypte) du 4 au 7 décembre. L'atelier a donné aux participants les moyens pratiques d'exécuter le mandat de protection de la Commission, dont la surveillance de la détention, les évaluations et les enquêtes en matière de droits de l'homme et les enquêtes relatives à des plaintes personnelles, ainsi que le rôle des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans la protection des défenseurs des droits de l'homme et l'organisation d'enquêtes. Le Conseil des représentants a mis à la disposition de la Commission des locaux provisoires dans l'ancien bâtiment du Parlement. La Commission a commencé à recruter du personnel, ce qui est essentiel lorsqu'elle deviendra pleinement opérationnelle dans les mois qui viennent.

### **Camp Nouvel Iraq et camp Hurriya**

50. Le 9 février, 27 roquettes ont été lancées contre le camp Hurriya, qui ont fait 7 morts et plus de 40 blessés. Jaish al-Mukhtar, aile militante du Hezbollah en Iraq, a revendiqué la responsabilité de l'attaque. J'ai condamné cette attaque, comme l'a fait mon Représentant spécial, et j'ai instamment engagé le Gouvernement irakien

à faire tout son possible pour garantir la sûreté et la sécurité des résidents. Mon Représentant spécial a demandé aux autorités irakiennes de faire en sorte que les blessés reçoivent des soins et de mener une enquête sans tarder. Une équipe des Nations Unies a été immédiatement déployée dans le camp pour évaluer la situation et prêter assistance. Le Gouvernement a réagi rapidement en envoyant des équipes pour sécuriser la zone du camp en facilitant le transport médical des blessés, en inspectant la zone du camp, et en enlevant les engins non explosés. Le Premier Ministre a constitué une commission d'enquête sur l'incident.

51. Il reste encore toujours une centaine de résidents dans le camp Nouvel Iraq (ancien camp Achraf). Les résidents et leurs dirigeants insistent sur le fait qu'ils ne pourront pas être transférés tant que la question des biens meubles et immeubles ne sera pas résolue. Le Gouvernement est flexible sur la question de la vente de biens meubles mais il refuse d'octroyer une indemnisation pour les biens immobiliers. En janvier, la MANUI a facilité la visite des représentants juridiques des résidents en Iraq pour trouver une solution aux problèmes fonciers. Bien qu'elle ait progressé, la situation n'est toujours pas réglée. La question de la nomination d'une représentation juridique en Iraq concernant la question foncière étant toujours en suspens, le Gouvernement irakien continue d'insister sur le fait que les 100 résidents restants doivent être transférés immédiatement au camp Hurriya.

52. À la date du 27 février, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avait enregistré 3 112 personnes et mené des entretiens approfondis avec 2 024 personnes sur le site de transit temporaire du camp Hurriya. Il a été déterminé que 1 546 personnes avaient besoin d'une protection internationale, et l'examen des dossiers des autres personnes interrogées se poursuit. Parallèlement, le HCR cherche des solutions durables aux problèmes des personnes qui ont besoin d'une protection internationale en ayant recours à la réinstallation et aux voies humanitaire et consulaire. À ce jour, 25 résidents ont été acceptés par les consulats de sept pays et 26 autres ont été autorisés à s'installer dans cinq pays. Des négociations avec d'autres pays ont bien progressé en ce qui concerne l'admission, pour des raisons humanitaires, de quelques centaines de personnes. Les événements tragiques du 9 février mettent en lumière le besoin pressant de trouver le plus rapidement possible des solutions en dehors de l'Iraq pour tous les résidents du site de transit temporaire du camp Hurriya.

53. En outre, un certain nombre de résidents du camp Hurriya ont informé la MANUI et le HCR qu'ils ne souhaitaient pas être réinstallés hors de l'Iraq mais voulaient retourner au camp Nouvel Iraq. Depuis décembre, 19 personnes, dont 6 qui ont décliné des offres en Finlande, Suède et Norvège, ont invoqué diverses raisons, entre autres la conviction qu'elles avaient le droit de rester en Iraq ou de retourner au camp Nouvel Iraq ou le désir d'être le dernier résident à quitter l'Iraq, ou ont demandé que ce soit un résident du camp, malade ou âgé, qui puisse profiter de l'offre à leur place.

#### **D. Aide au développement et assistance humanitaire**

54. Le conflit qui sévit dans la République arabe syrienne continue d'affecter l'Iraq, avec un afflux sans cesse grandissant de réfugiés en Iraq. À la date du 20 février, 96 270 réfugiés syriens étaient enregistrés ou en attente d'enregistrement auprès du Gouvernement irakien et du HCR, dont 87 416 dans la région du

Kurdistan. Le Coordonnateur des opérations humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq ont intensifié leurs démarches auprès du Gouvernement pour faciliter l'entrée des familles syriennes déplacées au poste frontière d'Al-Qaim, qui demeure fermé, sauf en cas d'urgence médicale et de réunion des familles. Le groupe chargé de l'égalité des sexes à la MANUI assure la liaison avec le HCR en ce qui concerne la situation des réfugiés, en particulier en ce qui concerne les cas de violence sexuelle liée au conflit.

55. Au 21 février, le nombre total d'Iraqiens qui sont passés de la République arabe syrienne en Iraq se chiffrait à 73 664, dont des rapatriés enregistrés en Syrie comme réfugiés iraqiens et des personnes qui passent quotidiennement la frontière pour des raisons personnelles. Entre octobre et décembre, 27 120 déplacés et 19 220 réfugiés iraqiens sont retournés dans leur lieu d'origine, soit un nombre total de 218 800 déplacés et 82 260 réfugiés en 2012. Le Ministère des personnes déplacées et de la migration continue de distribuer 4 millions de dinars iraqiens à tous les ménages iraqiens qui sont rentrés. La construction de logements à loyer modéré a débuté sur des terres allouées par le Gouvernement aux personnes déplacées vivant à l'heure actuelle dans des implantations sauvages. Depuis novembre, le HCR accorde une aide financière ponctuelle de 400 dollars en espèces pour les familles et de 200 dollars pour les célibataires pour tous les ménages iraqiens qui sont rentrés.

56. L'équipe de pays humanitaire, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, a mis au point toutes les activités de préparation pour l'hiver en anticipation d'un hiver humide et froid. Le HCR, l'équipe de pays humanitaire, le Gouvernement iraqien et le gouvernement régional du Kurdistan ont intensifié les distributions de milliers d'articles non alimentaires et ont remplacé les tentes légères par des tentes familiales plus durables. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a distribué des vêtements chauds à plus de 4 300 enfants réfugiés et a facilité l'accès à une eau sans risque et des conditions d'hygiène à plus de 10 500 réfugiés. L'UNICEF a également construit trois écoles que fréquentent 3 000 élèves réfugiés, remis en état huit écoles où se rendent 4 500 élèves iraqiens et organisé des activités de loisirs et psychosociales à l'intention de 1 100 enfants réfugiés. Dans le camp de Domiz, le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué des bons de nourriture à 30 000 personnes et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a distribué 150 fauteuils roulants et des médicaments traitant des affections chroniques. Le PAM a également remis des colis de nourriture aux réfugiés du camp d'Al-Qaim. Pendant la période à l'examen, l'Organisation internationale pour les migrations a distribué 5 621 trousseaux d'urgence et du matériel de préparation à l'hiver à 25 488 réfugiés syriens.

57. Vers la fin décembre, le HCR est intervenu suite aux inondations les plus catastrophiques depuis 30 ans, qui ont fait des milliers de sinistrés à Bagdad, en fournissant des articles non alimentaires, des bâches en plastique et une aide financière en espèces. En janvier, le Haut-Commissariat a fourni une assistance à 1 200 familles laissées sans abri depuis les inondations dans le gouvernorat de Salah ad-Din.

58. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, Helen Clark, s'est rendue à Bagdad du 1<sup>er</sup> au 3 décembre. Elle a soulevé avec des homologues iraqiens la question de créer un mécanisme de partage des coûts pour les programmes conjoints fondés sur les priorités de développement de l'Iraq.

59. Au 31 décembre, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement disposait d'un budget de 34 094 784 dollars. Le processus de formalisation des allocations du Fonds de partenariat du Gouvernement, au budget duquel le Gouvernement a ouvert un crédit de 30 millions de dollars pour cofinancer les programmes de l'ONU, a été compliqué du fait qu'aucun ministère d'exécution n'a reçu de fonds du Ministère des finances. Les modalités d'utilisation de ces fonds sont encore à l'examen, le Gouvernement préférant avoir recours à un mécanisme parallèle plutôt que de transférer des fonds à l'ONU. Cette situation aggrave la difficulté de mobiliser des ressources en Iraq, étant donné que la majorité des donateurs sont moins enclins à contribuer des fonds à un pays dans lequel ils voient les possibilités qu'offrent des programmes de développement autofinancés. L'équipe de pays des Nations Unies travaille à l'élaboration d'une proposition de mécanisme de cofinancement qui donnerait à l'Iraq le statut de pays contributeur net.

60. Le 4 décembre, le gouvernement régional du Kurdistan s'est engagé à prélever sur son budget 2012 des fonds supplémentaires pour financer les programmes qui s'inscrivent dans le cadre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Sur les 14 millions de dollars alloués par le Fonds de partenariat au gouvernement régional du Kurdistan, une somme de 12,1 millions de dollars a été allouée à la participation aux frais concernant 20 programmes de l'équipe de pays des Nations Unies.

61. La Phase II du programme de modernisation du secteur public, menée par le PNUD, a commencé le 1<sup>er</sup> janvier. Le programme voit dans la décentralisation un important élément d'une nouvelle configuration administrative.

62. Le 18 novembre, le Ministère de la santé, l'UNICEF, l'OMS et le PAM ont lancé la première stratégie nutritionnelle nationale qui devrait permettre à l'Iraq d'améliorer l'état nutritionnel de sa population, et qui inclut des objectifs visant à réduire de 21 % à 10 %, d'ici à 2021, la prévalence de l'insuffisance pondérale causée par la malnutrition.

63. Un rapport établi par le PAM suite à une enquête lancée le 16 décembre sur la sécurité alimentaire, les conditions de vie et les transferts sociaux a conclu que le taux de pénurie alimentaire est tombé de 7,1 % à 5,7 % en 2011, mais que 1,9 million d'Iraqiens en souffrent toujours. Les conclusions aideront le Gouvernement à cibler le système de distribution afin de venir en aide à la population touchée par l'insécurité alimentaire.

64. Le 8 décembre, le Ministère de l'éducation, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Banque mondiale ont lancé la première stratégie nationale pour l'éducation, qui donne des orientations pour améliorer la qualité de l'éducation et pour promouvoir l'accès libre et en toute égalité à l'enseignement maternel, élémentaire et secondaire pour tous les enfants, en particulier les plus démunis.

65. Grâce à la collaboration entre l'UNESCO et les universités iraqiennes et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, deux nouveaux centres Avicenna de téléenseignement ont été inaugurés par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le 28 novembre, à l'Université de Bagdad, et le 3 décembre à l'Université de Salahaddin. En outre,

l'UNESCO a fourni un studio de télévision à l'Université de Bagdad pour appuyer l'initiation aux médias et la production d'émissions de télévision.

66. Le 12 décembre, l'UNICEF a lancé, en collaboration avec le Gouvernement, l'Enquête en grappes à indicateurs multiples, la plus vaste enquête menée à ce jour en Iraq auprès des ménages, qui fournit des données complètes sur la situation des femmes et des enfants dans le pays. Elle a fait ressortir le fait que 5,3 millions d'enfants sont privés d'un grand nombre de leurs droits fondamentaux et a désigné les gouvernorats de Muthanna, Missan, Ninive et Thi-Qar comme étant les plus vulnérables.

67. Du 18 au 20 décembre, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le PNUD ont organisé, en collaboration avec le Gouverneur d'Arbil, une conférence nationale sur les implantations sauvages et la gouvernance urbaine. Les participants ont examiné les enseignements tirés de la réinstallation et de l'indemnisation par le Gouvernement iraquien, la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées et les pratiques élaborées à Arbil visant à créer des « zones de planification spéciales » pouvant servir de base potentielle à de nouvelles lois pour régler le problème des implantations sauvages au niveau national.

68. Pendant la période à l'examen, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'est employée à renforcer la capacité des institutions agricoles publiques et la prestation de services pour garantir le développement durable du secteur agricole au niveau des gouvernorats.

69. Les campagnes de sensibilisation du PNUD ont permis la ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions par le Conseil des représentants grâce à une loi promue le 14 janvier. L'Iraq a mis en place, avec l'aide du PNUD, le premier programme d'enseignement pour les niveaux primaire et secondaire, axé sur la promotion de la transparence, de la responsabilité et de la lutte contre la corruption.

70. Le 1<sup>er</sup> décembre, ONU-Femmes a sponsorisé à Bagdad le premier événement « TEDx » consacré aux femmes, au cours duquel nombre d'idées novatrices pour de petites entreprises et le développement social ont été mises en vedette.

71. Des réunions techniques de consultation concernant des solutions transfrontières aux problèmes environnementaux de l'Iraq ont été organisées à Téhéran les 11 et 12 novembre, avec la participation de responsables des ministères iraniens et de l'Université de Téhéran. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Bureau de liaison de la MANUI à Téhéran ont appuyé la création d'un secrétariat au sein du Département de l'environnement de la République islamique d'Iran pour garantir le financement des activités pertinentes dans les deux pays.

72. Bien que toutes les données n'aient pas encore été réunies, il a été admis que l'Iraq n'est pas seulement victime de tempêtes de poussière mais en est devenu l'un des principaux pays d'origine, suite à des décennies de dégradation de l'environnement. La fréquence et le nombre grandissants de ces tempêtes présentent des risques pour l'économie et la santé, non seulement en Iraq mais dans toute la région. Entre 2001 et 2010, 530 tempêtes de poussière transfrontières ont été détectées en Iraq. On estime qu'il y en aura 300 chaque année dans la décennie à venir. Lors de la Conférence régionale sur les tempêtes de poussière, tenue au Koweït du 20 au 22 novembre, mon Représentant spécial a préconisé une approche

collective des problèmes communs en matière d'environnement et a souligné que l'ONU aiderait volontiers. Le 21 février, il a participé à la première Assemblée de l'ONU sur l'environnement pour le PNUE à Nairobi, lors de laquelle les Gouvernements iraquien, iranien, jordanien et turc, ainsi que le Gouvernement des Émirats arabes unis, se sont engagés à fournir leur appui en vue d'une intervention régionale concernant les tempêtes de poussière.

73. Les 6 et 7 décembre, l'UNESCO a organisé un atelier à l'intention de l'équipe de rédaction nationale iraquienne chargée de l'élaboration de la proposition d'inscription des marais iraqiens sur la Liste du patrimoine mondial.

74. Dans le but de renforcer la capacité de l'Iraq en matière de gestion de la sécheresse, l'UNESCO a organisé, du 18 au 24 octobre, un voyage d'étude à l'intention de 14 experts iraqiens dans des centres de recherche, des institutions de formation et des organes gouvernementaux consacrés au suivi et à la gestion de la sécheresse au Kenya.

75. En décembre, le Ministère du commerce iraquien, la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont examiné des initiatives destinées à élaborer des politiques commerciales pour l'Iraq et à appuyer l'entrée de l'Iraq à l'Organisation mondiale du commerce, y compris au moyen du renforcement des compétences et des structures institutionnelles.

#### **Problématique hommes-femmes**

76. Le Groupe des questions liées à la problématique hommes-femmes de la MANUI, en collaboration avec le Parlement du Kurdistan, a organisé un atelier les 17 et 18 décembre sur la négociation et la médiation à l'intention de 29 femmes parlementaires. Les participantes ont formulé des recommandations concernant six objectifs : un pourcentage d'au moins 30 % de femmes dans tous les forums et délégations de négociation et de médiation, un pourcentage d'au moins 30 % de femmes dans toutes les structures gouvernementales, la modification de la loi régissant les partis politiques du Kurdistan afin d'inclure 30 % de femmes dans la représentation à tous les niveaux de la structure des partis, assortie d'une disposition imposant des sanctions concernant le financement du parti en cas de non-respect du quota, la participation des femmes à la direction des partis lors des négociations politiques, la création d'un réseau au sein du Parlement répondant aux demandes exprimées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1325 (2000), et le renforcement des capacités de négociation et de sensibilisation et le pouvoir de faire pression.

## **IV. Questions de sécurité et questions opérationnelles**

77. La situation sur le plan de la sécurité est demeurée instable et imprévisible pendant toute la période à l'examen, alimentée par des tensions politiques et sectaires, marquée par le fait que les groupes d'opposition armés et les organisations terroristes choisissent des objectifs et adaptent leurs procédures et techniques. Du 16 novembre au 31 janvier, dans l'ensemble du pays, 741 civils iraqiens ont trouvé la mort et 2 285 ont été blessés. Pendant la même période, 311 membres des forces de sécurité iraqiennes ont été tués et 532 blessés. Le nombre d'attaques suicide et de tirs indirects (mortier et roquettes sol-sol) a augmenté. Parallèlement aux attaques délibérées ciblant les forces de sécurité iraqiennes et les particuliers, il semble que



des attaques meurtrières de grande envergure soient de nouveau dirigées contre des zones densément peuplées dans l'intention de tirer parti des tensions sectaires.

78. Les locaux qui abritaient l'ancienne Équipe de reconstruction de province des Forces des États-Unis et de l'Iraq à Bassorah sont devenus vacants en décembre et ont été rendus au Gouvernement iraquien. De nouveaux locaux intégrés ont été ouverts dans la ville en vertu d'un accord de partage des coûts entre la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies. En outre, le Bureau d'appui commun de Koweït a commencé à fournir en décembre des services d'appui intégrés à la MANUI et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Dans le cadre de son budget de 2013, la MANUI a consolidé ses moyens aériens en remplaçant des hélicoptères long courrier.

79. L'UNICEF et le HCR ont ouvert un bureau à Bassorah pour porter assistance aux populations les plus vulnérables, en particulier les enfants, les personnes déplacées et les réfugiés dans les provinces de Bassorah, Missan, Muthanna, Najaf, Qadissiya et Thi-Qar.

## V. Observations

80. Je suis préoccupé par la recrudescence des tensions en Iraq, en particulier depuis les nouvelles manifestations dans l'ouest du pays. Je demande instamment au Gouvernement de continuer à faire preuve de la plus grande retenue à l'égard des manifestants qui, de leur côté, devraient continuer à exprimer leurs revendications de manière pacifique. J'encourage vivement le Gouvernement iraquien à mener rapidement des enquêtes sur les allégations faisant état de violations des droits de l'homme, de manière transparente. À cet égard, je me félicite de la constitution d'un comité interministériel et espère qu'il pourra mener à bien rapidement son examen des revendications formulées par les manifestants, conformément à la Constitution et à l'état de droit. Je lance également un appel à toutes les parties pour qu'elles redoublent d'efforts en vue de trouver des solutions aux questions politiques, législatives et juridiques qui se posent depuis longtemps en engageant un dialogue sérieux, dans un esprit de compromis et de souplesse. La MANUI reste prête à aider le Gouvernement iraquien et ses institutions et offre ses bons offices à cette fin.

81. Je demeure préoccupé par l'instabilité continue des relations entre le Gouvernement iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan. J'engage les deux parties à reprendre le dialogue sur des solutions qui reposent sur les principes de respect mutuel et de fédéralisme fondés sur la Constitution. Un partage transparent et responsable des pouvoirs et des ressources est essentiel pour assurer le maintien de la stabilité politique, de la croissance économique et de la prospérité pour tous. Il n'y a pas d'autre option qu'une coexistence pacifique dans un État fédéral uni en Iraq.

82. Je félicite le nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante pour le professionnalisme avec lequel il a mené à bien dans les délais fixés les préparatifs des prochaines élections aux conseils des gouvernorats du 20 avril. J'engage les autorités compétentes à veiller à ce que les femmes et les minorités soient représentées de manière équitable dans les organes élus, notamment en adoptant la recommandation de la MANUI tendant à ce que, dans toutes les élections, un quota de 25 % de sièges réservés aux femmes soit prévu par la loi. De manière analogue, j'encourage toutes les parties à veiller à ce que les

élections se déroulent conformément au calendrier actuellement prévu, de manière pacifique et ordonnée, à l'abri de toute violence. Je réitère l'engagement continu de l'ONU à l'appui des préparatifs électoraux en cours et du renforcement des capacités électorales de l'Iraq sur les plans technique et institutionnel.

83. Je me félicite de la poursuite des progrès accomplis sur la voie d'une normalisation totale des relations entre l'Iraq et le Koweït. Je continue à croire qu'une occasion historique s'offre à nous à cet égard. Je demande au Gouvernement iraquien de remplir sans plus tarder toutes les obligations qui lui incombent encore au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, il est important que le Gouvernement iraquien retire immédiatement tous les obstacles encore présents entre les bornes frontalières, afin de permettre l'achèvement en temps voulu du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït. J'encourage vivement les Gouvernements iraquien et koweïtien à mettre rapidement en place un mécanisme bilatéral d'entretien de l'abornement de la frontière, et de décharger l'ONU de ses responsabilités en la matière en vertu de la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité. S'agissant de l'indemnisation des citoyens irakiens en application de la résolution 899 (1994) du Conseil, j'encourage le Gouvernement iraquien à faire sienne la proposition de l'ONU tendant à transférer les fonds prévus à cette fin dès que possible. J'espère que l'amélioration des relations entre l'Iraq et le Koweït permettra de régler rapidement la question du retour des ressortissants du Koweït et d'États tiers et de leurs biens, et permettra au Conseil de sécurité de décider si l'Iraq s'est acquitté de toutes ses obligations au titre du Chapitre VII de la Charte.

84. La crise dans la République arabe syrienne continue à avoir de graves répercussions sur les plans politique, humanitaire et de la sécurité en Iraq. Je remercie le Gouvernement iraquien de la générosité et de l'hospitalité dont il fait preuve à l'égard des civils syriens qui cherchent refuge et protection. Je demande aux États Membres de prendre des engagements financiers qui permettent de répondre de manière adéquate à la crise.

85. Je continue à être sérieusement préoccupé par certains aspects de l'administration de la justice en Iraq, notamment par des informations faisant état de sévices et de mauvais traitements infligés aux prisonniers et aux détenus, du non-respect du droit à une procédure régulière et de défaillances des tribunaux qui ne se conforment pas aux règles d'équité des procès. Je suis également préoccupé par les difficultés particulières auxquelles se heurtent les femmes lorsqu'elles ont affaire au système de justice pénale. J'engage le Gouvernement iraquien à veiller à ce que le droit à une procédure régulière soit pleinement respecté, conformément à la Constitution, de même que les obligations découlant du droit international des droits de l'homme, en veillant simultanément à ce que les allégations faisant état de sévices et de mauvais traitements fassent l'objet d'enquêtes approfondies, et à ce que leurs auteurs soient tenus responsables de leurs actes.

86. Je me félicite de l'expansion continue des programmes exécutés par l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq, notamment de l'assistance fournie aux membres les plus vulnérables de la population. Je prends note avec satisfaction de l'appui fourni aux réfugiés syriens dans le nord (camp de Domiz) et encourage le Gouvernement iraquien à continuer de garantir une entrée libre à tous les Syriens en quête de protection. Je salue les efforts déployés par le Gouvernement pour

cofinancer les programmes de reconstruction et de développement des Nations Unies et recommande la recherche de modalités opérationnelles adaptées.

87. Je condamne l'attaque qui a été lancée le 9 février contre le camp Hurriya, et réitère l'appel que j'ai adressé au Gouvernement iraquien pour qu'il mène rapidement une enquête approfondie sur l'incident qui s'est produit et qu'il en traduise les auteurs en justice. Je demande à l'Iraq d'assurer la sûreté et la sécurité de tous les résidents, conformément au mémorandum d'accord du 25 décembre 2011. J'engage également l'Iraq à faire preuve de souplesse dans la recherche d'une solution constructive pour régler les questions liées à la propriété au camp Nouvel Iraq. Je demande instamment aux résidents et à leurs représentants d'engager sans tarder un dialogue sur cette question, de façon responsable et constructive. J'implore également les résidents à répondre de manière constructive au processus de réinstallation du HCR. Le refus de coopération de certains résidents constitue un obstacle majeur au succès de ce processus.

88. Je réitère le ferme attachement de l'ONU à la recherche d'une solution pacifique et durable pour les résidents du camp Hurriya et du camp Nouvel Iraq. Je voudrais exprimer ma gratitude aux États Membres qui ont offert des possibilités de réinstallation aux présidents de ces camps et je lance un appel aux autres pour qu'ils suivent leur exemple. La seule solution durable à cette question dépend de la volonté des États Membres d'offrir de telles possibilités aux anciens résidents du camp Nouvel Iraq. Je fais également appel aux États Membres pour qu'ils versent des contributions financières supplémentaires à l'appui des efforts que l'ONU déploie au camp Hurriya.

89. Je suis profondément préoccupé par les attaques injustifiées dont mon Représentant spécial est la cible de la part de ceux qui expriment un appui en faveur des résidents du camp Hurriya et des derniers résidents du camp Nouvel Iraq. Je leur demande instamment de mettre fin aux insultes et accusations fallacieuses qu'ils profèrent contre lui et de s'employer plutôt à promouvoir une solution durable. Ils pourraient notamment pousser les résidents à accepter les offres de réinstallation qui leur sont offertes dans des pays tiers et encourager les États Membres à accueillir un plus grand nombre de résidents du camp Hurriya. De manière analogue, les fonds considérables qui sont de toute évidence consacrés à des campagnes fortement médiatisées pourraient être utilisés de manière plus fructueuse pour améliorer les conditions humanitaires fréquemment citées dans les médias et ces campagnes de propagande. J'appuie sans réserve l'action de mon Représentant spécial qui déploie avec courage et créativité des efforts sans relâche pour régler la situation dans des circonstances exceptionnellement difficiles. J'engage les autres parties à jouer un rôle constructif en contribuant à ses efforts inlassables.

90. La MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies pâtissent toujours de l'absence continue d'un accord sur le statut de la Mission, qui fait obstacle à leur capacité de mener à bien les activités dont elles sont chargées. Je fais de nouveau appel au Gouvernement pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'accord sur le statut de la Mission entre en vigueur dès que possible.

91. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Martin Kobler, ainsi que tout le personnel des Nations Unies en Iraq, du dévouement et de l'ardeur sans faille avec lesquels ils s'acquittent de la lourde tâche qui leur a été confiée à l'appui du peuple et du Gouvernement iraqiens.